

# Une Agence québécoise de solidarité internationale est-elle souhaitable?

Michèle Asselin and Louis Favreau

Number 759, September 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/67339ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Asselin, M. & Favreau, L. (2012). Une Agence québécoise de solidarité internationale est-elle souhaitable? *Relations*, (759), 36–37.



# Une Agence québécoise de solidarité internationale est-elle souhaitable?

Oui, si cette agence intègre notre vision du développement.

## MICHÈLE ASSELIN

L'auteure est coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Dans *Le Devoir* du 4 novembre 2011, Louise Beaudoin, alors députée indépendante, formulait l'idée que le Québec crée sa propre agence de développement international. Celle-ci gèrerait les 800 millions \$ que versent chaque année les Québécois, à même leurs taxes et impôts, en contribution à l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cette idée a été accueillie avec un certain enthousiasme dans le réseau des organismes de coopération et de solidarité internationales, alors que nombre d'entre eux craignent pour leur survie depuis l'adoption de nouvelles politiques par le gouvernement conservateur. Ces craintes sont justifiées quand on sait que des organismes de renom tels Développement et Paix, Kairos, le Conseil canadien de la coopération internationale, Droits et Démocratie et Alternatives ont subi d'importantes coupes et même le retrait total de leur financement.

## DES CHANGEMENTS INACCEPTABLES

Les nouvelles politiques de l'ACDI sont de plus en plus marquées par les impératifs de la politique étrangère et commerciale du Canada et cherchent à associer le secteur privé – en particulier les minières canadiennes – au développement international. Mais pourquoi privilégier le développement de lucratives entreprises extractives? L'aide publique au développement devrait-elle servir à améliorer la croissance économique du Canada? Il s'agit de liaisons dangereuses lorsqu'on con-

naît le bilan désastreux de certaines entreprises canadiennes en matière de respect des droits humains et de l'environnement.

De plus, les organismes de coopération et de solidarité internationales sont désormais soumis à un système concurrentiel d'appels de propositions et doivent proposer des projets qui s'inscrivent dans les plans des gouvernements locaux, une règle qui ne tient plus compte des perspectives des partenaires de la société civile des pays du Sud avec lesquels un lien de respect et de confiance s'était construit depuis plus de trente ans. Cela restreint leur rôle à celui de simples sous-traitants, contrairement à celui d'acteurs efficaces du développement qui leur permettait jusqu'ici de mettre en place des approches novatrices.

## UNE ALTERNATIVE EMBALLANTE

La vision des organismes et du développement prônée par le fédéral s'éloigne définitivement de celle fondée sur la coopération, la solidarité et la reconnaissance des droits (individuels et collectifs) – rempart fondamental contre la pauvreté, les injustices, la guerre et la violence – que partage la majorité des organismes québécois. La *Déclaration du Québec – Responsables aussi du monde*, fruit des États généraux de la coopération et de la solidarité internationale de 2006, en témoigne bien. Tout cela fournit des arguments décisifs en faveur de la création d'une Agence québécoise de solidarité internationale (AQSI) qui corresponde à notre vision du développement. Celle-ci devrait s'appuyer sur l'expertise et les partenariats développés par les organismes de

coopération et de solidarité internationales pour développer ses programmes. Elle devrait mettre l'accent sur l'appui à la société civile, actrice incontournable du développement. Une place importante devrait être accordée aux activités de sensibilisation du public. Par ses actions, l'AQSI devrait contribuer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les peuples, à la reconnaissance des droits individuels et collectifs, au renforcement de la démocratie et à la protection de l'environnement.

Certes, le défi est grand et il y a loin de la coupe aux lèvres. Il faudra convaincre l'Assemblée nationale du Québec de la pertinence de ce projet. Les parlementaires québécois devront être mobilisés et défendre cette idée bec et ongles s'ils veulent convaincre le gouvernement canadien de négocier le rapatriement des sommes versées par le Québec à l'ACDI – une étape cruciale. Il a fallu plus de dix ans au gouvernement du Québec pour conclure une entente avec le Canada pour récupérer la portion des cotisations que les travailleuses et les travailleurs, d'une part, et les employeurs québécois, d'autre part, versaient à la caisse d'assurance-emploi au chapitre des prestations de maternité, parentales et d'adoption. Mais grâce aux efforts concertés des mouvements sociaux et des parlementaires québécois, nous avons réussi à instaurer un Régime québécois d'assurance parentale qui reflète nos valeurs et qui suscite l'envie tant au Canada que dans le monde. Cette longue lutte peut d'ailleurs nous fournir de bons exemples des nombreuses embûches à surmonter. Alors, pourquoi n'arriverions-nous pas à fonder une Agence québécoise de solidarité internationale? L'enjeu vaut certainement qu'on s'y attarde sérieusement. ●



Voilà une idée qui fait son chemin dans le contexte des changements amorcés par un gouvernement fédéral qui s'éloigne radicalement de la vision

du développement chère aux organismes québécois de coopération et de solidarité internationales. Nos auteurs invités en débattent.

## Oui, mais il ne faut plus tout miser sur le financement public.

### LOUIS FAVREAU

**F**in avril, le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) tenait son « université d'été » sur l'opportunité de créer ou non une Agence québécoise de développement international (AQDI), dans le contexte des changements majeurs apportés à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des graves conséquences que cela a sur la mission et la pérennité de nombreux organismes.

### UN CHOIX POLITIQUE

Une telle agence québécoise relève d'abord d'un choix politique: celui de la pleine maîtrise de nos moyens en matière de coopération internationale, liée à notre affirmation nationale. Le scénario avancé par son instigatrice, la députée Louise Beaudoin, est le suivant: un gouvernement du Québec qui en aurait la volonté politique pourrait avancer 50 millions\$ pour créer dès maintenant ladite agence et demander simultanément le rapatriement des 800 millions\$ que le Québec injecte annuellement dans l'agence canadienne.

Les membres de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) ont très bien accueilli le projet à leur assemblée spéciale du mois de février, mais sont restés sur leur réserve lors de leur assemblée de mai dernier. Pour notre part, au GESQ, nous sommes favorables à ce projet, mais également sceptiques car un des maillons faibles

du financement des organismes de coopération internationale demeure la trop grande part qu'y occupe le financement public. De plus, leur base sociale étant relativement faible, la population, plus ou moins informée, est moins encline à faire des dons parce qu'elle doute que l'argent se rend vraiment au Sud. À cela s'ajoutent des ONG confessionnelles (Vision Mondiale, par exemple) qui viennent les concurrencer en dénaturant une solidarité internationale en voie de redevenir un marché de la compassion et du militantisme caritatif. Dans pareil contexte, il nous semble que d'autres pistes sont à poursuivre simultanément pour ne pas retomber dans le travers de tout miser encore sur le financement public.

### DE NOUVELLES PISTES DE FINANCEMENT

Une première proposition serait de miser davantage sur le patrimoine financier des générations qui arrivent à la retraite. À l'initiative de personnes engagées dans la coopération internationale, des fonds de dotation ou des fondations ont été créés durant les dernières années. Par exemple, le Fonds Solidarité Sud, créé en 2007, dispose déjà d'un « fonds de capital patient » d'un million de dollars composé de polices d'assurance-vie et de legs testamentaires adossés à des dons majeurs. Il est inaliénable: seuls les intérêts du Fonds seront éventuellement utilisés pour des projets.

Une deuxième proposition s'inspire directement de l'expérience des fonds de travailleurs et consiste à créer un Fonds québécois d'investissement so-

lidaire avec le Sud. Celui-ci serait soutenu par des fonds publics liés à des déductions d'impôts et à une subvention de départ du gouvernement, par l'épargne-retraite de travailleurs et le placement d'argent d'organisations syndicales, coopératives, universitaires, de communautés religieuses, etc. Pourquoi la faisabilité d'un tel projet serait-elle douteuse? En France, Terre solidaire a créé avec succès la SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement) en 1983. Cette société financière octroie des prêts, des garanties de prêts et participe aux structures de financement de projets de développement de communautés dans le Sud. Début 2011, ce fonds atteignait 60 millions d'euros, apportés par 5000 souscripteurs.

Mettre de l'avant de telles idées nouvelles ne signifie pas délaisser la nécessaire mobilisation politique qui doit être faite en direction de l'ACDI, ni celle en faveur du projet intéressant d'une agence québécoise de développement international. Mais les organismes de coopération internationale n'ont pas le choix: ils devront davantage compter sur leurs propres moyens dans la décennie qui vient en fédérant leurs efforts. Ce n'est pas gagné! D'autant que des questions de fond se posent aussi quant à ce que nous faisons au Sud, tant le monde a changé au cours des deux ou trois dernières décennies (montée du capitalisme financier et boursier, urgence écologique, montée des fondamentalismes religieux, fin des communismes et j'en passe). La recherche d'alternatives globales s'impose aussi à nous dans une nouvelle perspective: celle de la défense des écosystèmes de la planète. ●

L'auteur, sociologue, est membre du Groupe d'économie solidaire du Québec